

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 18 août 2026

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, le dix-huit août à 19 heures 00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur GARDET Benjamin, Maire.

En exercice : 11

Présents : 08

Absents : 03

Votants : 09

Présents : GARDET Benjamin, MOLLIER Christelle, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, SMILEVITCH Sophie Anne, AINOZ Jean-Louis, PAPOZ Aurélie, BAIZET Jérémy, LAGOZNY Romane.

Date de la convocation : 13/08/2026

Excusés : RAMBAUD Christophe pouvoir à MOLLIER Christelle, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, ROSSAT-MIGNOD Florian.

Secrétaire : BOURGEOIS-ROMAIN Florent.

Délibération 2026-08D09 – Personnel – création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité

En raison de la future organisation des services techniques, et dans le cadre des opérations de déneigement où le recours à des prestataires extérieurs sera diminué, la commune envisage la création d'un emploi basé sur l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique, d'adjoint technique, pour la période du 01/09/2026 au 30/04/2027, à raison de 35 heures hebdomadaires, afin d'exercer un emploi d'agent technique polyvalent.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la réorganisation des services techniques ;

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- DECIDE de créer, un emploi non-permanent d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à raison de 35 heures hebdomadaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- DIT que cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 8 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 01/09/2026 au 30/04/2027 inclus et rémunéré au maximum sur l'indice brut 432 indice majoré 387 du grade de recrutement.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le secrétaire
Florent BOURGEOIS-ROMAIN



Le Maire
Benjamin GARDET

